



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le Ministre des Transports, de l'Équipement,  
du Tourisme et de la Mer*

*Paris, le*      **15 FEV. 2007**



référence : D07001779

à

Mesdames et messieurs (*destinataires in fine*)

**Objet :** orientation stratégique pour le Réseau scientifique et technique

Le Réseau scientifique et technique (RST) de notre Ministère est un ensemble de services, centres d'études techniques de l'équipement (CETE), services techniques centraux (STC), et établissements publics (organismes scientifiques et techniques et écoles), dont les décrets statutaires décrivent les missions et les structures spécifiques de gouvernance. Passerelle entre la recherche et les applications, le RST a pour missions d'éclairer les choix des décideurs publics, de leur apporter une expertise technique en étant garant de l'efficacité de la dépense publique et de stimuler la compétitivité des entreprises dans ses champs d'intervention.

L'efficacité du RST, assise sur cette structure à la fois territoriale et centrale, repose en premier lieu sur les compétences de ses agents, experts internationalement reconnus, chercheurs, ingénieurs et techniciens expérimentés. Dix ans après la Directive de 1997<sup>1</sup>, le RST est confronté à des défis majeurs :

- la croissance de problématiques nouvelles, notamment liées au développement durable et à la sécurité ;
- le maintien de son haut niveau de compétence en raison de l'accélération du rythme de renouvellement de ses équipes ;
- l'efficacité de son pilotage dans le contexte nouveau créé par la décentralisation, la LOLF, ainsi que la réorganisation du Ministère ;
- les défis du protocole de Lisbonne en matière de recherche française et européenne.

---

<sup>1</sup> Directive relative à l'orientation des Centres d'Études Techniques de l'Équipement du 23 janvier 1997 signée par le Ministre de l'Équipement, du Logement des Transports et du Tourisme

Les réponses à ces défis sont encore insuffisantes, comme l'ont notamment montré le rapport de 2005 du CGPC sur l'ouverture du RST<sup>2</sup> et l'audit de modernisation<sup>3</sup>. Je souhaite accélérer l'adaptation du RST en priorité sur le périmètre des STC et des CETE, en prenant en compte les grandes priorités de l'Etat, en particulier en matière de développement durable et de sécurité.

Par la présente directive, à laquelle est annexé un document d'orientation qui a fait l'objet d'un travail et d'une concertation approfondis, je fixe les orientations suivantes.

I. La décentralisation a induit de nouvelles attentes des collectivités territoriales à l'égard du RST. Elles doivent conduire à une ouverture accrue du RST aux collectivités territoriales.

Pour y répondre, le RST doit continuer à s'ouvrir « par le haut », au niveau de ses structures de gouvernance, afin de lui permettre de mieux cibler les champs d'action intéressant les collectivités territoriales. En parallèle, il veillera à susciter une participation active des collectivités territoriales aux activités « de terrain » dans le but de favoriser la capitalisation d'expériences, la diffusion de l'état de l'art, la normalisation.

Pour matérialiser cette ouverture, il identifiera et portera quelques projets visibles et innovants d'intérêt commun pour les collectivités territoriales.

Les conditions d'accès des collectivités territoriales aux prestations du RST doivent être clarifiées et, dans la mesure du possible, simplifiées. Une réflexion approfondie sera menée pour aboutir à un cadre juridique clair.

Enfin, des points d'entrée adaptés seront établis pour améliorer l'accès des collectivités territoriales aux expertises du RST.

II. Le RST apporte à tous les maîtres d'ouvrages publics une capacité d'analyse permettant d'éclairer leurs choix aux plans techniques et économiques. Les évolutions du Ministère et de son environnement rendent nécessaire de reconsidérer l'éventail de ses prestations pour le focaliser sur les enjeux les plus critiques.

Le RST devra en premier lieu consacrer les ressources nécessaires pour accomplir à hauteur des besoins ses activités essentielles, notamment la recherche, l'état de l'art (élaboration, diffusion et formation, normalisation et projection à l'international...), la réglementation et certaines expertises.

En second lieu, dans un contexte où l'Etat souhaite assumer un rôle croissant sur des problématiques complexes (développement durable, sécurité et risques, gestion et valorisation des patrimoines...) et moins directement de constructeur, le RST veillera à se maintenir en capacité de mener des réflexions de fond et études amont et/ou très multidisciplinaires.

Pour les autres activités, une étude sera menée par domaine pour focaliser le RST sur les activités les plus critiques, en tenant compte au cas par cas de son caractère unique ou substituable.

<sup>2</sup> Rapport n° 2005-0216-01 de juillet 2005, rapport du Groupe de travail présidé par Pierre Chantereau, Secrétaire général du CGPC, « Stratégie ministérielle de réforme, ouverture du réseau scientifique et technique ».

<sup>3</sup> Rapport conjoint CGPC (n° 004720-01) et du CGM (n° 04/2006) de juin 2006, « Mission d'audit de modernisation, rapport sur le RST du MTETM » établi par MM. François Baratin, ingénieur en chef des Mines, Jean Durand, IGPC, et Jean-Marc Garot, IGPC

L'impact de ces évolutions sur le financement du RST devra être étudié. Une réflexion stratégique spécifique aux laboratoires régionaux des ponts et chaussées (LRPC) des CETE et à leur positionnement futur devra aussi être menée.

III. Les entreprises et les opérateurs de service jouent un rôle de plus en plus important dans les domaines d'intervention du Ministère. Il est donc important que le RST soit ouvert à leur apport de compétences, d'expertise et de capacités de recherche et contribue à soutenir leur compétitivité.

Ainsi, le RST développera l'association des entreprises à ses travaux de veille et d'établissement de l'état de l'art dans un mode bénéfique pour l'ensemble de la communauté technique. Il cherchera en particulier à jouer un rôle encore plus actif dans les travaux de normalisation, afin d'améliorer le rayonnement de la communauté technique française sur la scène européenne et internationale.

Enfin, les modalités de partenariat entre le RST et les entreprises, notamment leurs conditions d'accès aux compétences expertes du réseau, devront être clarifiées pour assurer la neutralité du RST, éviter les conflits d'intérêt et s'assurer que chacun en retire un bénéfice.

IV. Le réseau est une structure de services qui repose entièrement sur les compétences de ses agents. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit donc être renforcée.

Il s'agira de mieux valoriser les carrières scientifiques et techniques avec la construction de parcours d'approfondissement graduel. Les comités de domaine devront évoluer en ce sens en tenant compte des dispositifs existants par ailleurs en matière d'évaluation de la recherche.

Il s'agira aussi de renforcer la formation pour le RST, de faciliter la mobilité à même de développer les cursus qualifiants élargis et de favoriser les coopérations internationales ou avec le privé. Le Ministère veillera à mieux intégrer la gestion des compétences du RST au sein de la gestion globale de l'ensemble de ses compétences et dans une logique pluriannuelle.

Le RST doit d'autre part concentrer les compétences sur ses orientations stratégiques, en équilibrant leur polarisation et leur ancrage sur le territoire.

Enfin, le réseau devra améliorer sa gestion des connaissances pour en garantir la pérennité, en développant ses méthodes de capitalisation interne et d'amélioration du transfert du savoir et du savoir-faire lors des départs.

V. Aux termes de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les directeurs de programmes ont la responsabilité de définir les priorités et d'allouer les ressources dans leurs champs de compétences. Les Directeurs Régionaux de l'Équipement (DRE), à la fois chefs de pôle régional et responsables de budgets opérationnels de programmes (BOP), exercent ces responsabilités pour l'ensemble des politiques du ministère portées dans leur région. Dans ce cadre, les modalités de pilotage administratif et financier du RST doivent évoluer pour permettre de gérer dans la durée les ressources et les commandes de prestations de manière intégrée, assurant une cohérence d'ensemble.

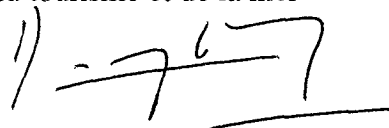
La Direction de la Recherche et de l'Animation Scientifique et Technique (DRAST), responsable de la cohérence du RST et de son animation scientifique et technique, redéfinira les modalités et les outils du pilotage, en veillant à associer les bénéficiaires du RST.

Ce pilotage a vocation à anticiper sur un horizon pluriannuel la demande adressée au RST et à coordonner l'évolution de sa capacité de production, en l'articulant avec la GPEC. La vision pluriannuelle sera régulièrement actualisée.

Un contrat cadre concernant le RST sera établi entre les Directions d'administration centrale et la DRAST. L'animation du réseau par les STC sera renforcée et fera l'objet de contrats objectifs-moyens pour chacun d'entre eux.

Je demande au Secrétaire Général et, sous son autorité, à la Directrice de la Recherche et de l'animation Scientifique et Technique, en collaboration avec les Directions d'administration centrale et les organismes du RST, de lancer sans attendre les chantiers correspondants à ces orientations.

Le ministre des transports, de l'équipement,  
du tourisme et de la mer

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

Dominique PERBEN

## **Destinataires**

### **Pour attribution :**

Monsieur le directeur des affaires maritimes  
Monsieur le directeur général de l'aviation civile  
Monsieur le directeur général de la mer et des transports  
Madame la directrice générale du personnel et de l'administration  
Monsieur le directeur général des routes  
Monsieur le directeur général de l'urbanisme de l'habitat et de la construction  
Monsieur le directeur de la sécurité et de la circulation routière  
Monsieur le directeur du tourisme  
Monsieur le chef du service de défense et sécurité  
Monsieur le secrétaire général du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques  
Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales  
Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels  
Monsieur le directeur du centre national des ponts de secours  
Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes  
Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile  
Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés  
Monsieur le directeur du centre scientifique et technique du bâtiment  
Monsieur le directeur général de l'institut national de recherche sur les transports et leur sécurité  
Monsieur le directeur général du laboratoire central des ponts et chaussées

Monsieur le directeur de l'école nationale des ponts et chaussées  
Monsieur le directeur de l'école nationale des travaux publics de l'état  
Madame la directrice de l'école nationale des techniciens de l'équipement

### **Messieurs les Préfets de région Aquitaine, Haute-Normandie, Ile-de-France, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Lorraine, PACA, Rhône-Alpes**

Directions régionales de l'équipement  
Centres d'études techniques de l'équipement

### **Pour information :**

Monsieur le vice-président du Conseil Général des Ponts et Chaussées  
Monsieur le président directeur général de Météo-France  
Monsieur le directeur général de l'institut géographique national  
Monsieur le président directeur général de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer  
Monsieur le directeur de l'école nationale de l'aviation civile

### **Messieurs les Préfets de région Aquitaine, Haute-Normandie, Ile-de-France, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Lorraine, PACA, Rhône-Alpes**

Directions régionales des affaires maritimes  
Directions de l'aviation civile  
Services de navigation  
Centres interrégionaux de formation professionnelle  
Service spécial des bases aériennes d'Ile-de-France

**Messieurs les Préfets de région (autres régions)**

Directions régionales de l'équipement  
Directions régionales des affaires maritimes  
Directions de l'aviation civile  
Services de navigation  
SMNLR  
Centres interrégionaux de formation professionnelle

**Mesdames et Messieurs les Préfets de département**

Directions départementales de l'équipement  
Directions départementales des affaires maritimes  
SMBC/SM Nord  
Services spéciaux des bases aériennes des Bouches-du-Rhône et de la Gironde

**Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers**

Directions interdépartementales des routes

**MIGT**